

Aux parents des élèves des deuxième et troisième degrés

Madame, Monsieur,

Voici qu'approche la première session d'examens, moment important puisqu'il permet à chaque élève de faire le point sur ses apprentissages.

Le règlement des études stipule qu'à Noël et en juin, une épreuve à valeur certificative (ou examen) vérifie si l'élève a acquis une maîtrise suffisante des compétences sur lesquelles de nouveaux savoirs seront à construire. Pour signifier l'importance de la maîtrise en fin d'année scolaire, la proportion est établie comme suit : 40% des points en décembre, 60% en juin. Cette répartition doit aussi encourager l'élève à ne pas relâcher ses efforts, (élève qui ne doit ni se résigner ni "se croire arrivé"). Les résultats de ces épreuves jouent un rôle prépondérant : un élève réussit s'il obtient une moyenne de 50% aux examens de décembre et de juin. En cas de moyenne inférieure à 50%, la note de travail journalier peut permettre le repêchage.

Le calendrier des deux dernières semaines du trimestre sera le suivant :

Jeudi	30/11/17	Ex . Religion en 5 GT en 7° heure ; en 6 GT en 6° heure / Cours normaux.
Vendredi	1/12/17	Ex. Géographie en 3 GT en 3e heure et religion en 4 GT en 5e heure / Cours normaux.
Jeudi	7/12/17	Fin des cours à 12h40.
Du vendredi 8/12/17	Au lundi 18/12/17	Examens et mi-temps pédagogique (pas de cours après-midi)
Mardi	19/12/17	Conseils de classe. Pas de cours. Récupération examens pour les élèves absents lors de la session.
Mercredi	20/12/17	Horaire normal. Animations de fin de trimestre. Présence obligatoire.
Jeudi	21/12/17	Conseils de classe. Pas de cours. Récupération examens pour les élèves absents lors de la session.
Vendredi	22/12/17	3 GT célébration à 8h30, 4 GT célébration à 9h30. Bulletin à 09h30 en 3 GtTet à 10h30 en 4 GT. Bulletins à 10h30 en 5-6. Présence obligatoire.

Nous insistons sur la ponctualité de chacun pendant ces moments certificatifs. Toute absence à un examen **DOIT** être justifiée par un certificat médical.

Si vous souhaitez que la présence de votre enfant se limite à la durée des examens, vous êtes invités à le préciser via le talon-réponse ci-dessous (un horaire individuel sera remis fin novembre): il y va de notre responsabilité mutuelle. Une étude est aussi organisée pendant les examens, et ce, jusqu'à 15h20 (sauf les mercredis).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Vinciane Jacques
Sous-directrice

Thierry Héroufosse
Directeur

TALON A REMETTRE A L'EDUCATEUR DE NIVEAU VIA LE DELEGUE DE CLASSE AU PLUS TARD LE LUNDI 4 DECEMBRE.

Nom : Prénom : Classe : Numéro :

- Est autorisé(e) à limiter sa présence au collège à la durée de présentation des examens (*)
- Reste à l'étude après ses examens jusqu'à h (Jours à préciser : 7/12; 11/12; 12/12; 14/12; 15/12; *)

Nous certifions avoir pris connaissance de l'horaire des examens remis à notre fils/fille (Horaire individuel pour les 5-6)

Signature obligatoire d'un parent + nom du signataire Date

(*) Biffer la mention inutile